



KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex



Cabinet Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

Figeac Aéro S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022
Figeac Aéro S.A.
Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac



KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Cabinet Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

Figeac Aéro S.A.

Siège social : Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac
Capital social : €. 4.967.165,28

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Figeac Aéro S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels

Risque identifié

Au cours de l'exercice 2020-2021, la pandémie de Covid-19 a eu un impact majeur sur le marché aéronautique. L'effondrement du trafic aérien mondial, provoqué par la crise sanitaire, a conduit les donneurs d'ordre du secteur à réviser à la baisse de manière très significative leurs cadences de livraison, notamment sur les programmes aéronautiques long courrier.

En conséquence de la forte réduction de son activité sur l'exercice 2020-2021 et malgré la reprise de l'activité sur l'exercice écoulé, la Société a subi des pertes d'exploitation significatives qui ont conduit la Direction à mettre à jour les prévisions de trésorerie afin d'évaluer la capacité de la Société à faire face à ses échéances de trésorerie sur un horizon glissant de 12 mois. Ces prévisions, alignées sur les prévisions d'activité du Groupe pour l'exercice à venir, ont par nature un caractère incertain comme décrit en introduction de la « Note 2 – Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Ces prévisions, en lien avec le remboursement des ORNANE initialement prévu en octobre 2022, ont conduit la Direction à mettre en œuvre des actions pour restructurer les passifs financiers du Groupe et renforcer ses fonds propres décrites dans la note « 6. Événements postérieurs à la date de clôture » des notes annexes aux comptes annuels.

Dans ce contexte, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration requiert une part importante de jugement en raison des incertitudes relatives aux perspectives d'activité.

Sur la base de ces éléments, nous considérons que l'utilisation de la convention de continuité d'exploitation est un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons obtenu et apprécié la pertinence de l'évaluation par le Conseil d'administration de la capacité de la Société à poursuivre son activité sur une période de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice ainsi que des hypothèses et de la documentation sur lesquelles cette évaluation est fondée. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir et prendre connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le Groupe, jusqu'en septembre 2023 ;

KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Cabinet Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

- Apprécier la cohérence des hypothèses d'activité sous-tendant les prévisions de trésorerie avec la dernière version du budget revue par le Conseil d'administration et corroborer, dans leur ensemble, le caractère raisonnable de ces hypothèses au regard d'éléments internes du Groupe et du contexte du secteur aéronautique ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses de financements complémentaires, de rééchelonnement des passifs existants (notamment le réaménagement des termes des ORNANE) et de renforcement des fonds propres avec la documentation juridique correspondante ;
- Comparer les prévisions de trésorerie de l'exercice précédent avec les données réelles au 31 mars 2022 afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Analyser les renoncements des établissements bancaires (waivers) à l'activation des clauses d'exigibilité anticipée des emprunts soumis à ce dispositif ;
- Interroger la Direction concernant sa connaissance d'événements ou de circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note « 6. Evénements postérieurs à la date de clôture » des notes annexes aux comptes annuels.

Immobilisation, amortissement et dépréciation des frais de développement

Risque identifié :

La politique de développement de la société Figeac Aéro S.A est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage. Au 31 mars 2022, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s'élève à 48,5 M€, hors frais de développement relatifs à l'implantation du nouvel ERP.

Les critères d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que les critères liés à leur date de début et leur rythme d'amortissement sont décrits dans la note 2.1.1 « Frais de recherche et de développement » de l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse du respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l'appréciation de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables sur sa durée d'exploitation.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés, amortis et non encore amortis, et des éléments d'appréciation liés à l'analyse des différents critères d'immobilisation et d'amortissement, nous avons considéré que l'immobilisation, l'amortissement ainsi que la valorisation des frais de développement constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d'immobilisation ainsi que leur date de début et leur rythme d'amortissement ;
- Tester par sondage l'existence et la valorisation des dépenses relatives aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- Apprécier par sondage le respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement des frais de développement ;

KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Cabinet Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

- Apprécier la qualité des processus d'établissement des prévisions dans le cadre de l'analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés, notamment en réalisant des analyses critiques des prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des frais de développements immobilisés dans le contexte évolutif de la crise liée à la Covid-19 ;
- Apprécier par sondage les éventuels indices de perte de valeur concernant les projets en cours d'amortissement ;
- Tester par sondage les montants des dépréciations comptabilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Figeac Aéro S.A. par l'Assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet KPMG S.A et du 29 septembre 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2022 :

- le cabinet KPMG S.A. était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé ;

- le cabinet Mazars, dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Fait à Labège, le 12 août 2022

KPMG S.A.

Mazars

Pierre Subreville
Associé

Hervé Kernéis
Associé

Bilan Actif

RUBRIQUES	Notes	31/03/2022			31/03/2021
		BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	2.1.1	126 722 199	82 723 571	43 998 628	50 611 404
Concession, brevets et droits similaires	2.1.2	11 509 811	8 625 297	2 884 514	3 508 871
Fonds commercial	2.1.3	346 264	70 431	275 833	287 571
Autres immobilisations incorporelles	2.1.1/3	50 242 259	0	50 242 259	38 923 310
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles :		188 820 533	91 419 299	97 401 234	93 331 156
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 403 984	78 572	1 325 412	1 325 699
Constructions		36 444 786	12 984 908	23 459 878	25 583 170
Installations techniques, matériel et outillage industriel		89 499 812	72 033 508	17 466 304	21 919 394
Autres immobilisations corporelles		18 702 488	12 740 771	5 961 717	7 434 897
Immobilisations en cours		10 725 280		10 725 280	6 016 515
Avances et acomptes		862 000		862 000	1 782 171
TOTAL immobilisations corporelles :	2.2	157 638 350	97 837 759	59 800 591	64 061 846
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	2.3.1	44 382 188	31 078 185	13 304 003	5 478 792
Créances rattachées à des participations	2.3.2	81 509 701	18 834 455	62 675 246	69 836 845
Autres titres immobilisés		39 549		39 549	39 549
Prêts	2.3.4	1 630 138		1 630 138	1 511 255
Autres immobilisations financières	2.3.5	1 779 659		1 779 659	5 831 535
TOTAL immobilisations financières :		129 341 235	49 912 640	79 428 596	82 697 978
ACTIF IMMOBILISÉ		475 800 117	239 169 698	236 630 420	240 090 979
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et approvisionnement	2.4.1	58 733 133	1 240 847	57 492 286	74 457 679
Stocks d'en-cours de production de biens				0	0
Stocks d'en-cours production de services	2.4.2	54 097 475	3 438 290	50 659 185	35 444 298
Stocks produits intermédiaires et finis	2.4.3	36 439 223	3 276 059	33 163 164	37 277 225
Stocks de marchandises					
TOTAL stocks et en-cours :		149 269 831	7 955 196	141 314 635	147 179 202
CRÉANCES					
Avances, acomptes versés sur commandes		1 986 706		1 986 706	2 007 866
Créances clients et comptes rattachés	2.5	40 944 791	3 307 400	37 637 391	15 621 091
Autres créances	2.5	18 726 148	81 216	18 644 932	15 179 367
TOTAL créances :		61 657 645	3 388 616	58 269 029	32 808 324
DISPONIBILITÉS ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		3 182 052		3 182 052	2 330 440
Disponibilités		40 494 612		40 494 612	66 666 144
Charges constatées d'avance		2 278 640		2 278 640	3 126 124
TOTAL disponibilités et divers :		45 955 304	0	45 955 304	72 122 708
ACTIF CIRCULANT		256 882 780	11 343 812	245 538 968	252 110 234
Frais d'émission d'emprunts à étaler	3.6.6	512 647		512 647	790 518
Primes remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif		4 554 735		4 554 735	347 405
TOTAL GÉNÉRAL		737 750 280	250 513 510	487 236 770	493 339 136

Bilan Passif

	Note	Net (N) 31/03/2022	Net (N-1) 31/03/2021
Capital social ou individuel - (dont versé : 3 820 737)	3;6;8	3 820 737	3 820 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		118 455 464	118 455 464
Écarts de réévaluation - dont écart d'équivalence			
Réserve légale		383 114	383 114
Réserves statutaires ou contractuelles		8 604 503	8 604 503
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-67 845 669	0
Résultat de l'exercice		-31 698 289	-67 845 669
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2.7	3 009 473	1 603 720
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2.8	4 560	18 354
CAPITAUX PROPRES		34 733 891	65 040 222
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	3.5	13 332 428	16 229 140
AUTRES FONDS PROPRES		13 332 428	16 229 140
Provisions pour risques	2.9	5 619 105	1 417 413
Provisions pour charges		502 426	6 748 659
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 121 531	8 166 072
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles		88 315 150	90 942 293
Autres emprunts obligataires		400 000	600 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		215 671 044	229 061 902
Emprunts et dettes financières divers		1 451 400	1 650 352
TOTAL dettes financières :		305 837 594	322 254 547
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		4 749 260	4 093 785
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		76 197 014	45 938 591
Dettes fiscales et sociales		20 587 330	20 926 872
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 965 299	1 194 931
Autres dettes		2 152 630	561 638
TOTAL dettes diverses :		100 902 273	68 622 032
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3.6.7	11 724 581	6 189 466
DETTES		423 213 708	401 159 830
Ecarts de conversion passif		9 835 211	2 743 871
TOTAL GÉNÉRAL		487 236 770	493 339 136

Compte de Résultat

	France	Export	Net (N) 31/03/2022	Net (N) 31/03/2021
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue de biens	0	0	0	0
Production vendue de services	148 317 275	78 075 713	226 392 988	153 408 144
Chiffres d'affaires nets	148 317 275	78 075 713	226 392 988	153 408 144
Production stockée			13 353 470	-19 044 744
Production immobilisée			15 214 831	11 491 474
Subventions d'exploitation			17 348	42 805
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 614 062	10 904 808
Autres produits			67 308	1 572
PRODUITS D'EXPLOITATION			256 660 007	156 804 059
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			155	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			94 809 096	71 425 692
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			11 244 392	-27 463 476
Autres achats et charges externes			97 659 318	72 097 632
TOTAL charges externes :			203 712 961	116 059 847
			79,37%	74,02%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 958 061	2 439 421
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			27 350 564	32 861 351
Charges sociales			8 453 536	8 507 019
TOTAL charges de personnel :			35 804 100	41 368 371
			14,0%	26,4%
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			26 646 452	24 816 292
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 307 764	2 010 432
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			29 954 216	26 826 724
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			820 607	502 468
CHARGES D'EXPLOITATION			272 249 945	187 196 831
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-15 589 938	-30 392 772
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 050 146	1 010 139
Reprises sur provisions et transferts de charges			23 996 640	116 938
Différence positive de change			9 225 734	3 986 698
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 381 613	2 352 344
			35 654 133	7 466 119
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			35 692 181	24 342 374
Intérêts et charges assimilées			4 687 524	4 617 595
Différences négatives de change			8 605 715	4 218 011
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
			48 985 420	33 177 981
RÉSULTAT FINANCIER			-13 331 287	-25 711 862
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-28 921 225	-56 104 634

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-28 921 225	-56 104 634
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			73 305	137 776
Produits exceptionnels sur opérations en capital			712 914	3 037 242
Reprises sur provisions et transferts de charges			16 981 590	4 433 297
			17 767 809	7 608 315
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			12 187 835	4 146 886
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			210 725	2 468 037
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 183 031	13 461 743
			20 581 591	20 076 666
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-2 813 782	-12 468 351
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-36 718	-727 316
TOTAL DES PRODUITS			310 081 949	171 878 493
TOTAL DES CHARGES			341 780 238	239 724 162
BÉNÉFICE OU PERTE			-31 698 289	-67 845 669

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETEE AU 31 MARS 2022

Les présents documents sont annexés au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2022, dont le total est de 487 236 770 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 310 081 949 €, le total des charges 341 780 238 €, et dégageant une perte de 31 698 289 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 Faits marquants de l'exercice

Un exercice de fort rebond

L'exercice clos le 31 mars 2022 marque le retour de la croissance de l'activité pour Figeac Aero.

En effet soutenu par la remontée des cadences de livraisons des programmes aéronautiques sur lesquels la société est positionnée nous avons enregistré une croissance de 47.6% de notre chiffre d'affaires qui s'établit à 226.4 M€ contre 153.4 M€ l'exercice précédent.

Cette dynamique d'activité confirme la reprise progressive du secteur aéronautique, portée par les montées en cadence confirmées par les donneurs d'ordre sur le segment des monocouloirs l'A320 Neo et du Boeing 737 MAX, sur le programme Global 7000/8000 et sur les programmes moteurs. L'ensemble des programmes avions sur lesquels la société est positionnée progressent à l'exception du Boeing B 787. La crise en Ukraine n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société.

Cependant nous n'avons pas encore retrouvé le niveau d'activité et de chiffre d'affaires qui étaient ceux du Groupe avant la crise générée par la COVID 19, il s'agit d'un objectif de notre plan stratégique Route 25.

Les mesures mises en place dans le cadre du plan Transformation 21 - réduction des charges de personnels et des frais généraux et administratifs, rationalisation des sites de production, rapatriement sélectif d'une partie des achats liés à la sous-traitance, optimisation de l'utilisation de la matière première et rationalisation des achats généraux – ont porté leurs fruits et permettent une réduction des coûts fixes malgré un contexte de tensions inflationnistes sur la fin du second semestre de l'exercice.

Figeac Aero a terminé son plan d'adaptation de la masse salariale : le Plans de Sauvegarde de l'Emploi est quasiment terminé au 31 mars 2022 (les 8 derniers salariés sont sortis en avril 2022).

Figeac Aero a terminé le rapprochement de deux sites marocains.

Ainsi, porté par la reprise d'activité et par une structure de coûts maîtrisée dans un contexte de forte croissance, le résultat d'exploitation 2021/22 ressort à -15.6 M€, en hausse de 15 M par rapport à l'exercice clos en mars 2021.

Au 31 mars 2022, avant opérations liées à la restructuration financière, la trésorerie disponible de Figeac Aero s'élève à 40.5 M€ et les dettes financières ressortent à 304 M€ contre 320.6 M€ un an auparavant.

Dans le prolongement du plan d'optimisation Transformation 21, FIGEAC AÉRO déploie Route 25, un plan stratégique moyen-terme dont l'ambition est un retour à un niveau de chiffre d'affaires pré-Covid associé à une performance économique robuste et créatrice de valeur.

Route 25 s'appuie sur 4 piliers structurants :

- une croissance pérenne et non capitalistique du chiffre d'affaires qui s'appuie sur les contrats actuels, la captation de nouvelles parts de marché et le développement de la vente de service. C'est dans ce sens que le Groupe a annoncé un nouveau partenariat en Arabie

saoudite afin de construire son positionnement commercial au Moyen-Orient mais également pour lui permettre de conquérir les marchés de compensation industrielle militaires et civils saoudiens

- une empreinte industrielle optimisée avec des schémas industriels prédéfinis sur les sites France et Best Cost, la montée en charge des sites Best Cost (Tunisie, Maroc et Mexique) et le renforcement de l'automatisation sur le modèle des usines 4.0. Le repositionnement du Groupe au Mexique au travers un schéma plus agile et compétitif ou encore la fusion des deux sites marocains finalisée fin 2021 en sont une illustration.
- une optimisation des coûts de fonctionnement et de production.
- une amélioration des systèmes de management à travers le nouvel ERP dont le déploiement a été finalisé en avril 2022 et la digitalisation du Groupe.

Sortie du périmètre du Groupe de FGA Auxerre

Après le placement sous Plan de Sauvegarde de FGA Auxerre la société a été mise sous procédure de liquidation le 7 février 2022 à la suite de l'impossibilité de trouver une solution de reprise.

Création de SFAM LLC

Figeac Aero a finalisé son accord de Joint-Venture avec ses deux partenaires. FIGEAC AÉRO devient 40% du capital de la Joint-Venture.

Ce projet, en phase avec la stratégie de diversification des activités Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, repose sur l'implantation d'une usine de production de pièces métalliques en alliages légers et métaux durs pour équiper les avions commerciaux et militaires des principaux donneurs d'ordre (Airbus, Boeing, Lockheed Martin, Safran, ...). FIGEAC AÉRO apporte sa contribution au projet dans le cadre d'un contrat de prestations de services avec SFAM dans le but d'orchestrer et superviser le démarrage industriel de la société et la mise en production des premières pièces aéronautiques dont les livraisons débiteront mi 2022. Au-delà du financement initial d'environ 3 MUSD par fonds propres, la plupart des investissements nécessaires seront assurés par les institutions locales et les organismes publics au travers de subventions.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2019-09 du 18 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au journal officiel du 9 octobre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles

peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les frais de développement immobilisés (estimation des avantages économiques futurs) et les provisions (estimation de la probabilité de réalisation du risque).

La société a appliqué le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Cette méthode a les incidences suivantes sur les comptes de la société au 31 mars 2022 :

- Reclassement des gains et pertes de changes liées à des opérations commerciales en devises en résultat d'exploitation dans la même nature comptable que leurs sous-jacents (Chiffres d'affaires / achats). Impact positif sur le résultat d'exploitation : 0.9 M€

2.1 Les immobilisations incorporelles

2.1.1 Frais de recherche et de développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les dépenses de développement font l'objet d'une évaluation fiable de leurs coûts, et sont capitalisées quand l'ensemble des critères cumulés suivants est respecté :

- la démonstration de la faisabilité technique du projet nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle compte tenu de la disponibilité des ressources, et de l'utiliser,
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation corporelle,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer les dépenses liées au coût de l'immobilisation incorporelle de façon fiable.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont de 5 ans.

La société apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle

Par suite des baisses de cadences générées par la crise du transport aérien, elle-même engendrée par l'épidémie du COVID-19 et par les incertitudes sur les cadences de production du programme Boeing 737 Max, la société FIGEAC AERO a procédé à la dépréciation exceptionnelle de certains projets de développement.

Le calcul de cette dépréciation consiste à comparer les avantages économiques futurs attendus du projet. Ces derniers sont calculés à partir des cadences de production issues des données des constructeurs, positionnées dans le temps et actualisées au taux annuel de 9.30% ainsi qu'à partir de la VNC de ces projets au 31 mars 2022 issue du plan d'amortissements initialement établi.

La société FIGEAC AERO a poursuivi son activité de R&D, notamment engagée dans le cadre des nouveaux programmes aéronautiques sur lesquels l'entreprise s'est positionnée, en distinguant clairement les phases de recherche et de développement.

Projets développement	Valeur Brute (k€) Début exercice	Acquisition	Mise en service	Autres variation	Valeur brute fin d'exercice	Amort antérieurs et provisions	Amort exercice	Provision	Amort cumulés et provisions	Valeur nette
RD de process pièces de structure	28 071				28 071	18 575	2 272	-783	20 065	8 006
RD de process pièces précision	24 137	2 163			26 300	10 440	2 907	-3 258	10 089	16 211
RD de process pièces métaux durs	19 737	444			20 180	8 186	2 451	-1 066	9 572	10 609
RD de process sous-ensembles	3 324	0			3 324	2 576	236	0	2 812	512
autres process	13 600	1 054			14 654	4 632	1 710	-395	5 946	8 708
Projers R&D en cours	35 403	10 295	-4 584		41 114	0	0	0	0	41 114
TOTAL	124 272	13 955	-4 584	0	133 644	44 409	9 576	-5 502	48 484	85 160

Le détail des mises en service est le suivant :

Projet	Montant K€
RD de process pièces de structure	0
RD de process pièces précision	2 163
RD de process pièces métaux durs	444
RD de process sous-ensembles	0
Autres process	1 054
TOTAL	3 661

2.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Composées de logiciels informatiques, elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations. La durée d'amortissement comptable est comprise entre 1 et 3 ans.

A la clôture la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou bien un amortissement exceptionnel selon le cas est constaté à hauteur de la différence constatée pour ramener l'actif à sa valeur actuelle.

Projets développement	Valeur Brute (k€) Début exercice	Acquisition	Mise en service	Autres variation	Valeur brute fin d'exercice	Amort antérieurs et provisions	Amort exercice	Amort cumulés et provisions	Valeur nette
Logiciels	11 235	275	0		11 510	7 726	900	8 625	2 885
Projets ERP en cours	32 280	5 605	-3		37 882	0	0	0	37 882
TOTAL	43 514	5 880	-3	0	49 392	7 726	900	8 625	40 766

2.1.3 Fonds commercial

Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 pris en application de la directive comptable 013/34/UE du 26 juin 2013 prévoit pour les fonds de commerce les dispositions suivantes :

- Une présomption de durée illimitée des fonds commerciaux dont la valeur d'utilité est évaluée annuellement sur la base d'un test d'impairment ;
- Un amortissement du fonds commercial sur la durée d'exploitation du fonds commercial en cas d'existence d'une limite prévisible à l'exploitation du fonds commercial ;
- Un amortissement sur 10 ans lorsque la durée d'exploitation ne peut être estimée de manière fiable.

Les fonds commerciaux résiduels inscrits à l'actif du bilan de la société sont désormais amortis sur une durée de 10 ans.

Le fond commercial est de 346 263,52 € suite à la fusion/absorption de Quercy usinage. Le montant des amortissements cumulés au 31 mars 2022 est de 70 431,27€.

2.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et frais accessoires, ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations. Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Les amortissements pour dépréciation de chaque composant sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue. Il n'a pas été pris en considération de valeurs résiduelles puisque la société ne procède pas à des cessions ventes avant la fin de leur vie économique.

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
Agencements et aménagements des terrains	20 et 10 ans	5 et 10 %	
Bâtiment industriel	De 15 à 30 ans	6.66 à 3.33 %	
Installations générales et aménagements des constructions	5 à 10 ans 20 ans pour les massifs de machines	20 à 10 % 5%	
Matériel	5 à 10 ans 15 à 20 ans pour les structures de machines	20 à 10 % 6.66 à 5 %	Entre 16,66 % et 40 %
Outillage industriels	<1* et de 3 à 10 ans	33 à 10 % 100%	
Aménagements et agencements divers	3 à 10ans	33.33 à 10 %	
Matériels informatiques	3 à 6 ans	33.33 à 16.66%	
Matériel de bureau et mobilier	3 à 6 ans	33.33 à 16.66 %	
Matériel de transport	2 à 5 ans	50 à 20 %	

(*) Moins 1 an pour les outillages liés aux programmes du CIR

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou bien un amortissement exceptionnel, selon le cas, est constaté à hauteur de la différence constatée pour ramener l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage

2.3 Titres de participation et autres titres immobilisés

2.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription. A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, en prenant en compte la situation nette à date ainsi que les perspectives d'activité et de rentabilité escomptées.

2.3.2 Créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué par le versement de prêts à moyen terme de trésorerie à des filiales.

2.3.3 Autres titres immobilisés

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué de parts sociales d'organismes ayant consenti des prêts à FIGEAC AERO

2.3.4 Prêts

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué par le versement de la participation des employeurs à l'effort construction sous forme de prêts à des organismes collecteurs.

2.3.5 Autres immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué des dépôts et cautionnement sur des prêts obtenus, ainsi que d'un dépôt de garantie pour l'émission d'une caution internationale.

2.4 Stocks et en-cours

2.4.1 Matières premières et autres approvisionnements

Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coef d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées, selon le barème suivant :

- sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois 50 %
- sans mouvement depuis + de 24 mois.....75 %

Les stocks tiennent compte de stocks cédés à Aerotrade et pour lesquels un engagement d'achat ferme a été concédé.

2.4.2 En cours de production

Les en-cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet, à l'exception des frais non liés à la production et de la sous-activité éventuelle. Dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini, auquel il est incorporé, est supérieur à son prix de vente escompté et diminué des frais de distribution, une dépréciation de l'encours est constatée.

Pour les programmes réalisés en partenariat avec les clients (risk-sharing), les en-cours de production comprennent également les dépenses de développement et les frais de démarrage encours par la société pour lesquels, soit :

- leur facturation est prévue dans les contrats commerciaux liant la société à son client
- soit la facturation se fait en fonction des livraisons de série : ils sont alors répartis selon la durée de vie des programmes concernés ;
 - soit la facturation s'effectue selon un montant défini indépendant des livraisons : ils sont alors linéarisés sur la durée du contrat.
- leurs engagements résultent des contrats commerciaux liant la société à son client pour l'industrialisation des références contractualisées : dans ce cas, ils sont linéarisés sur la durée du contrat.

Dans le cas où l'avenir d'un programme serait compromis de façon irrévocable, un amortissement exceptionnel pour perte égale à la valeur des dépenses non amorties serait constaté.

2.4.3 Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet, à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendus) : 25 %
- article codifié obsolètes/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90 %

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où le prix de revient du produit fini est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

NATURE	Valeurs brutes N-1	Valeurs brute N	Variation de stocks
31001 Matières premières	37 016 257	21 965 954	-15 050 303
Détail :			
Stock M.P	32 798 460	17 740 585	-15 057 875
Stock composant montage	4 217 797	4 225 370	7 572
320001 Stock chez tiers (1)	10 522 094	8 561 854	-1 960 240
322010 Stock consommable	21 147 148	19 906 655	-1 240 493
322020 Stock Maintenance	6 889 707	8 188 164	1 298 457
326010 Stock emballage	129 452	110 506	-18 946
341001 En cours production pièces	23 451 137	38 891 252	15 440 115
342001 En cours production pièces nouvelles	14 326 734	14 250 590	-76 144
35501 Stocks produits finis	0	955 634	955 634
TOTAL	39 331 168	36 439 223	-2 891 945

(1) La société AEROTRADE a procédé à l'achat d'une partie du stock de matière première de Figeac Aero dans le cadre d'un contrat prévoyant le rachat de ce stock par Figeac Aero selon leurs consommations. L'analyse de cette opération conduit annuler la comptabilisation de cette vente et au maintien à l'actif du bilan de ces stocks

NATURE	Provision début exercice	Dotation	Reprise	Provision fin exercice	Montant net
31001 Matières premières	1 246 979	240 696	-246 828	1 240 847	20 725 107
Détail :					
Stock M.P	1 002 653	163 972	-246 828	919 797	16 820 788
Stock composant montage	244 326	76 724	0	321 050	3 904 320
320001 Stock chez tiers					8 561 854
322010 Stock consommable					19 906 655
322020 Stock Maintenance					8 188 164
326010 Stock emballage					110 506
341001 En cours production pièces	918 131	916 204		1 834 335	37 056 917
342001 En cours production pièces nouvelles (1)	1 415 442	185 559		1 601 001	12 649 589
345100 En cours production façonnage	0	2 954	0	2 954	952 680
35501 Stocks produits finis	2 053 943	1 222 116	0	3 276 059	33 163 164
TOTAL	5 634 495	2 567 529	-246 828	7 955 196	141 314 635

(1) dont 1601 k€ de provision exceptionnelle sur en cours risk sharing

2.5 Créances, autres débiteurs et dettes

Les créances clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées pour les créances clients échues avec des perspectives de recouvrement faibles répartis en trois catégories selon le barème suivant :

- créance client échue depuis + de 6 mois : 10 %
- créance client échue depuis + de 12 mois : 50%
- créance client échue depuis + de 24 mois : 90 %

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais et accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute à la date de clôture, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

2.7 Subvention d'investissement

Les subventions acquises sont comptabilisées dès la signature de l'accord selon les clauses qui définissent les conditions résolutives.

Les subventions d'investissement pour des équipements amortissables sont inscrites en capitaux propres. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation amortissable acquise ou créée au moyen de la subvention.

ORGANISME	Subventions accordées au 31/03/2020	Subventions accordées au cours de l'exercice	Subventions accordées au 31/03/2021	Reprise cumulée au 31/03/2020	Reprise de l'exercice	Reprise cumulée au 31/03/2021	Subvention restant à amortir au 31/03/2021
inves immob région	380 000		380 000				
inves conseil général	189 619		189 619				
FEDER BAT ATELIER 4	200 000		200 000				
inves immob communauté commune	143 603		143 603				
Sous-total	913 222	0	913 222	900 354	1 429	901 783	11 439
PAT RDI	870 000		870 000	870 000		870 000	0
FICO ACPTÉ AIDE EXTENSION	15 000		15 000	15 000		15 000	0
SUB BAT PAIERIE DEPA	10 000		10 000	10 000		10 000	0
SUB B6	425 000		425 000	425 000		425 000	0
OSEO FUI TIMAS	62 000		62 000	62 000		62 000	0
FUI TIMAS SOLDE	144 700		144 700	89 232	28 940	118 172	26 528
FUI QUASI	92 000		92 000	61 333	18 400	79 733	12 267

PLANCHER DU FUTUR	348 000		348 000	341 040	6 960	348 000	0
B10	360 000		360 000	126 339	19 292	145 631	214 369
SOLDE NOMAD	91 131		91 131	54 678	18 226	72 904	18 227
MINEFI PROJET NOMADE	206 271		206 271	41 254	0	41 254	165 017
AEROSAT	156 981		156 981	94 189	31 396	125 585	31 396
GRAND FIGEAC	200 000		200 000	170 000	40 000	210 000	-10 000
CG 46	200 000		200 000	170 000	40 000	210 000	-10 000
PAT RDI + INDUS 2014	400 000		400 000	320 000	80 000	400 000	0
PAT indus	800 000		800 000	447 918	34 610	482 528	317 472
CORAC A RECEVOIR	316 440		316 440	158 220	63 288	221 508	94 932
corac solde	123 060		123 060	61 530	24 612	86 142	36 918
pat 2 ieme tranche 40%	480 000		480 000	192 000	96 000	288 000	192 000
bpi France fast		665 656	665 656				665 656
DGFIP SCBCM ECOLOGIE		163 250	163 250				163 250
REGION SUBV D INVEST 2020 =>2024		1 080 000	1 080 000				1 080 000
Total	6 213 805	1 908 906	8 122 711	4 610 087	503 154	5 113 241	3 009 471

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent exclusivement les amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont constitués par l'écart entre la durée d'amortissement comptable et l'amortissement dégressif permis par la législation fiscale.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée s'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de l'entreprise et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de tiers.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
NATURE	Provision début exercice	Dotation	Reprise	Provision fin d'exercice
Provision temps habillage	400 119	95 560	-313 259	182 420
Provision Prudhommes	107 362	30 150	-65 000	72 512
Provision sur risques situation nette filiales	909 931	4 998 582	-544 340	5 364 173
Provision pour Restructuration	6 748 659		-6 246 233	502 426
TOTAL	8 166 072	5 124 292	-7 168 832	6 121 531

2.10 Enregistrement des opérations en devises et couverture de change

Les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux de conversion en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques et les différences de change sont comptabilisées en résultat financier

Afin d'éviter les fluctuations de marché dans le cadre de la gestion des engagements long terme avec ses clients, Figeac Aéro se couvre via des instruments financiers dérivés de différents types :

- des contrats de change à terme vanilles ;
- des options de change vanilles et/ou des tunnels (combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal identique) ;
- des options de change à barrière ;
- des accumulateurs qui sont des instruments dérivés de change permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti ;
- des TRF, qui sont des combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal différent ;
- des FADER, qui sont des instruments dérivés de change à barrière permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti et aux barrières

La Société utilise ainsi majoritairement des produits structurés à base d'options incertaines (accumulateurs, TFR, FADER) qui lui permettent d'obtenir, sur une maturité donnée, un cours bonifié par rapport à un cours de marché à un instant T. Ces instruments n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture, les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction et non au taux de couverture prévisionnel.

Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

Position au 31 mars 2022							
Instruments financiers	Nominal	Échéances			Juste valeur	Equity	P&L
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans			
- Options de change EUR/USD/ couverture flux trésorerie vente	20 000 000		20 000 000		-458 489	-188 163	-270 326
- Options de change EUR/USD/ non-couverture							
- Accumulateurs EUR/USD/couverture flux trésorerie							
- Accumulateurs EUR/USD/non couverture	165 129 000	118 654 000	46 475 000		-4 288 294	0	-4 288 294
- Contrat à Terme achats							
- Contrat à terme ventes	21 495 000	21 495 000	0		630 623	763 001	-132 378
Total risque de change Vente	206 624 000	140 149 000	66 475 000	0	-4 116 160	574 837	-4 690 998
Total risque de change achats	0	0	0	0	0	0	0

Documentation de la comptabilité de couverture

Comme indiqué précédemment, Figeac Aéro traite des contrats à long terme en devises et est par conséquent en mesure de projeter des flux futurs hautement probables sur les maturités couvertes. Les expositions à l'achat et à la vente ne sont pas compensées.

Ainsi, à l'origine de la couverture, Figeac Aéro met en place une documentation formalisée décrivant la relation de couverture. A la mise en place de la couverture, puis lors de chaque arrêté, Figeac Aéro procède à des tests d'efficacité prospectifs (méthode de la comparaison des caractéristiques principales) et rétrospectifs (méthode du Dollar Offset) afin de s'assurer que la relation est hautement efficace dans la compensation de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert, en accord avec la stratégie de gestion du risque de change décrite ci-dessus.

Dans l'optique de garantir des tests d'efficacité rétrospectifs à 100%, la composante « valeur temps » est séparée des variations de juste valeur des options de change et est ainsi considérée comme inefficace.

2.11 Chiffre d'affaires

- La reconnaissance des ventes de biens s'effectue selon les modalités et les incoterms contractuels de livraison.
- Les prestations de service sont rattachées à l'exercice d'achèvement, soit au moment où le service est rendu, et non échelonnées sur plusieurs exercices.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations

Situations et mouvements de l'exercice	Début exercice	Acquisitions	Virements	Cessions/mises hors service	Fin exercice
Frais de recherche et de développement	123 061 268	3 660 931	0	0	126 722 199
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 580 897	275 177	0	0	11 856 074
Immobilisations incorporelles en-cours	38 923 310	15 456 911	4 137 962	0	50 242 259
Immobilisations incorporelles	173 565 475	19 393 019	4 137 962	0	188 820 532
Terrains	1 403 984	0	0	0	1 403 984
Construction sur sol propres	31 525 720	8 939	0	0	31 534 658
Agencement des constructions	4 888 724	21 401	0	0	4 910 125
Matériel et outillage industriel	85 660 759	4 269 208	0	431 630	89 498 337
Installations générales agencements divers	14 933 557	339 101	0	0	15 272 658
Matériel de transport	244 695	0	0	0	244 695
Matériel de bureau et mobilier	2 995 122	190 014	0	0	3 185 136
Immobilisations corporelles en-cours	6 016 515	5 178 718	287 163	182 790	10 725 280
Avances et acomptes	1 782 171	0	920 171	0	862 000
Immobilisations corporelles	149 451 246	10 007 381	1 207 334	614 420	157 636 872
Immobilisations financières	125 450 533	3 890 702	0	0	129 341 234
TOTAL GENERAL	448 467 255	33 291 101	5 345 296	614 420	475 798 639

3.2 Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Frais de recherche et développement	48 652 525	23 124 307	0	71 776 833
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 784 455	911 272	0	8 695 728
Immobilisations incorporelles	56 436 981	24 035 580	0	80 472 560
Terrains	78 285	287	0	78 572
Construction sur sol propre	7 603 637	1 811 406	0	9 415 044
Agencements des constructions	3 227 638	342 226	0	3 569 864
Matériel et outillage industriel	63 741 100	8 552 697	260 289	72 033 508
Inst, agencements divers	8 066 798	1 737 873	0	9 804 671
Matériel de transport	216 685	18 662	0	235 347
Matériel de bureau et mobilier	2 454 995	245 760	0	2 700 755
Immobilisations corporelles	85 389 138	12 708 910	260 290	97 837 760
TOTAL GENERAL	141 826 119	36 744 491	260 290	178 310 320

3.3 Provisions

	Début exercice	Dot. de l'exercice	Reprise de l'exercice		Fin exercice
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Amortissements dérogatoires	18 354	0	13 794	0	4 560
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	32 613	0	13 794	0	4 560
Provisions pour litiges	400 119	95 560	0	313 259	182 420
Provision pour restructuration	1 017 293	5 028 732	3 000	606 340	5 436 685
Provision pour pertes de changes	6 748 659	0	6 246 233	0	502 426
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0	0	0	0	0
Sur immobilisation incorporelles	8 166 072	5 124 292	6 249 233	919 599	6 121 531
Provision sur titres de participation	19 857 212	8 057 321	0	16 967 796	10 946 737
Provisions sur autres immobilisations financières	15 672 065	17 553 949	0	2 147 829	31 078 184
Provisions sur stocks et en cours	27 080 492	13 022 884	0	21 268 920	18 834 455
Provisions sur comptes clients	5 634 495	2 567 529	0	246 828	7 955 196
Autres provisions pour dépréciation	3 172 496	740 235		605 331	3 307 400
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	116 766	0	35 550	81 216
TOTAL GENERAL	71 416 760	42 058 684	0	41 272 255	72 203 189
	79 615 445	47 182 977	6 263 027	42 191 854	78 343 540
Dont dotations					
et reprises	d'exploitation	8 432 057	3 000	1 771 758	
	financières	30 693 599	0	23 452 300	

3.4 Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	81 509 701		81 509 701
Prêts (1) (2)	1 630 138		1 630 138
Autres immo financières	1 779 659		1 779 659
Avances sur commandes	1 986 706	1 986 706	
Clients douteux ou litigieux	2 075 480		2 075 480
Autres créances clients	38 869 311	38 869 311	
Personnel et comptes rattachés	6 000	6 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 671	54 671	
Etat et autres collectivités publiques	10 997 288	10 997 288	
Groupes et associés	2 899 685	966 562	1 933 124
Débiteurs divers	4 768 504	4 768 504	
Charges constatées d'avance	2 278 640	2 278 640	
TOTAL GENERAL	148 855 783	59 927 681	88 928 102
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	118 883		
(2) Remboursements en cours d'exercice	0		

ETAT DES DETTES		Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an, à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		88 315 150	88 315 150	0	0
Autres emprunts obligataires		400 000	400 000	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	à 1 an au maximum à l'origine	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine (1) (2) (3)	215 671 044	51 365 022	156 424 005	7 882 017
Avances reçues sur commandes		4 749 260	4 749 260	0	0
Emprunts et dettes financières diverses		1 307 007	1 307 007	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		76 197 014	76 197 014	0	0
Personnel et comptes rattachés		5 258 644	5 258 644	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (4)		9 906 027	5 785 921	4 120 106	0
Etat et autres collectivités publiques		5 369 694	5 369 694	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 965 299	1 965 299	0	0
Groupes et associés		144 393	144 393	0	0
Autres dettes		268 584	268 584	0	0
Produits constatés d'avance		11 724 581	11 724 581	0	0
TOTAL GENERAL		421 276 698	252 850 570	160 544 110	7 882 017
(1) (2) Emprunts souscrits en cours d'exercice		0			
(1) (2) Emprunts remboursés en cours d'exercice		19 082 651			

(3): Y compris les PGE. Les PGE sont des emprunts à 1 an maximum à l'origine offrant la possibilité pour le souscripteur d'exercer l'option d'une durée de remboursement comprise entre 1 et 5 ans avec possibilité d'une franchise de 12 mois en remboursement de capital. Figeac Aero a exercé auprès des banques prêteuses son option pour un remboursement sur une durée de 5 ans avec une période de franchise de 12 mois pour le remboursement du capital les différents contrats de prêts sont ainsi établis.

(4) Dont 6 475 k€ de dette URSSAF restant dû payé sur 36 mois depuis septembre 2021

Dont 567 k€ de dette restantes dues aux organismes de retraites payés sur 24 mois depuis septembre 2020

3.5 Avances remboursables conditionnées

Les avances sont remboursables en cas de succès. Elles sont obtenues en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication. Les remboursements s'effectuent selon les modalités établies avec les organismes prêteurs. En cas d'échec commercial du projet et d'abandon de la créance par l'organisme, l'avance est reprise en produit exceptionnel avec généralement une clause de retour à meilleure fortune sur une période négociée au cas par cas.

3.6 Informations et commentaires

3.6.1 Parties liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Postes du Bilan / Compte de Résultat	Montant concernant les entreprises	
	liées (contrôlées à plus de 50 %)	avec lesquelles la société a un lien de participation
- Titres de participations	25 152 355	2 607 493
- Créances compte courant	79 940 912	
- Créances clients et comptes rattachés	10 968 203	8 336 093
- Dettes compte courant	1 130 343	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 062 950	3 100 143
- Dettes diverses	0	
- Produits d'exploitation	18 007 591	13 998 194
- Charges d'exploitation	37 373 362	13 770 402
- Acquisition d'immobilisations	396 629	
- Cession immobilisations	170 813	
- Produits financiers	879 776	
- Charges financières	0	

Au-delà des sociétés avec lesquelles Figeac Aéro a un lien de participation, d'autres parties liées sont identifiées en tant que telles du fait de la présence de Mr Jean Claude Maillard, PDG de Figeac Aero au capital des sociétés MP Usicap et du groupe Avantis Engineering.

Opérations avec la Société MP Usicap :

Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Prestations d'usinage de pièces aéronautiques,
- assistance comptable, juridique et administrative,

Les opérations ont été conclues aux conditions normales

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2022 sont les suivants (en €) :

	Achats HT	Dettes Fournisseurs	Ventes HT	Créances Clients
Opérations avec entreprises liées	2 713 118	1 083 748	105 086	74 377

Opérations avec la Société Avantis Engineering

❖ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Prestations de programmations de moyens de production,
- Prestations d'études de sous-ensembles,

Les opérations ont été conclues aux conditions normales

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2022 sont les suivants (en €) :

	Achats HT	Dettes Fournisseurs	Ventes HT	Créances Clients
Opérations avec entreprises liées	214 516	108 094	0	4 985

3.6.2 Réévaluation

Néant.

3.6.3 Détail des produits à recevoir

Immobilisations financières	0 €
Clients et comptes rattachés	3 232 656 €
Autres créances	2 885 993 €

3.6.4 Détail des charges à payer

Emprunts et dettes auprès des états de crédit	1 402 032 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	21 165 466 €
Dettes fiscales et sociales	5 660 141 €
Autres dettes :	257 591 €

3.6.5 Détail des charges constatées d'avance

Intérêts courus sur dettes	141 247 €
Primes d'assurance	0 €
Quote-part loyer crédit-bail et location	792 725 €
Maintenance et redevance divers matériels.....	869 462 €
Salaires et charges sociales.....	0 €
Divers.....	475 207 €
	2 278 640 €

3.6.6 Charges à répartir

Les charges à répartir concernent les frais d'émissions d'emprunts tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Frais émission d'emprunts				
Brut	Montant	Durée emprunt	Ats antérieurs	Ats 2020/2021
Frais sur B12	60 387	15	31/03/2016	20 129
Frais BEI	107 374	5	31/03/2016	107 374
Frais emprunt B Postale	110 380	15	01/10/2016	33 114
Frais émission ORNANE	817 928	5	01/10/2017	572 550
Frais prêt BERD	238 904	8	01/06/2019	54 749
Frais prêt 96M€ COFACE	438 228	6	01/08/2018	194 768
Nouveau	0			
Total	1 773 201			982 683
Valeur nette fin exercice				790 518

3.6.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont expliqués par :

1) la livraison de pièces aux clients selon des codes incoterm ne permettant pas de constater le chiffre d'affaires pour la somme de :	4 975 111 €
2) Facturation de Non Reccurring Cost :	2 358 166 €
3) Facturation de prestations SAMI	4 391 305 €
	<hr/>
	11 724 581 €

3.6.8 Composition du Capital Social et capitaux propres

Le capital social s'élève à 3 820 736,76 €, et est composé de 31 839 473 actions de 0.12€ de nominal.

	Comptes début exercice	Résultat N-1	Autres	Comptes clôture exercice
CAPITAL	3 820 737			3 820 737
PRIME EMISSION	118 455 464			118 455 464
RESERVE LEGALE	382 074			382 074
RESERVES PV NETTES LT	1 040			1 040
RESERVES STATUTAIRE	8 604 502			8 604 502
Report à nouveau	0	-67 845 669		-67 845 669
RESULTAT EXERCICE	-67 845 669	67 845 669	0	0
SUBVENTION INVESTISSEMENTS	1 603 720		1 405 752	3 009 473
PROVISIONS REGLEMENTEES	18 354		-13 794	4 560
CAPITAUX PROPRES	65 040 222	0	1 391 958	66 432 181

3.6.9 Ventilation du Chiffre d'Affaires net

3.6.9.1 Répartition par secteur d'activité

	31/03/2022		31/03/2021	
	Montant	%	Montant	%
Réalisation de pièces aéronautiques de structure	221 664 600	97,91%	151 737 954	98,91%
Autre	4 728 388	2,09%	1 670 190	1,09%
TOTAL	226 392 988	100,00%	153 408 144	100,00%

3.6.9.2 Répartition par zone géographique

	31/03/2022		31/03/2021	
	Montant	%	Montant	%
France	148 317 275	65,51%	98 341 653	64,10%
EXPORT	78 075 713	34,49%	55 066 491	35,90%
TOTAL	226 392 988	100,00%	153 408 144	100,00%

3.6.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant brut	Réintégrations et déductions fiscales	Assiette I.S	Impôt société	Montant net
Résultat courant	-28 921 225	3 038 791	-25 882 434	0	-28 921 225
Résultat exceptionnel	-2 813 782	1 000	-2 812 782	0	-2 813 782
Impôt société	-626 706	626 706	0	0	-626 706
Crédit d'impôt recherche	617 303	-617 303	0		617 303
Autres crédits d'impôts	46 121	-46 121	0	0	46 121
Amortissements réputés différés, suramortissement fiscal et report déficit	0	-1 821 747	-1 821 747	0	0
Impact intégration fiscale	0	0	0	0	0
Imputation déficit	0	0	0	0	0
Autres retraitements	0	0	0	0	0
Résultat comptable	-31 698 289	1 181 327	-30 516 963	0	-31 698 289

De manière générale, l'impôt afférent à chaque résultat est calculé en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales pratiquées et des taux d'imposition applicables aux opérations concernées. L'impôt est calculé au taux de droit commun de 33, 1/3 %. Un ajustement de taux est généré par la taxation du résultat, dans la limite de 500 000€ au taux de 28%. Le résultat d'ensemble étant négatif, aucun impôt sur les sociétés n'est dû.

3.6.11 Autres produits d'exploitation

3.6.11.1 Production immobilisée

- Production immobilisée corporelle :	1 697 278 €
- Production immobilisée incorporelle :	13 517 552 €
TOTAL	15 214 830 €

3.6.11.3 Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges

- Reprise provision stock :	246 828 €
- Reprise provision sur créance :	605 331 €
- Transfert de charge :	761 903 €

Dont 637 769 € liés à la prise en charge par l'Etat du chômage partiel. Les 124 134 € restant étant principalement constitué d'indemnités journalières, CPAM, prévoyance

3.6.12 Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2020/21 s'élèvent à : 20 581 591 €
Elles sont constituées principalement de :

Valeur d'actif des immobilisations cédées	210 725 €
Pénalités clients	1 298 173 €
Amortissement des immobilisations	188 708 €
Dépréciation R&D	7 868 613 €
Provision risque et charges (habillage - prud'hommes)	125 710 €

Dépenses liées au PSE	7 879 904 €
Reclassement coûts honoraires refinancement	2 842 033 €
Autres éléments	167 725 €

Les produits exceptionnels de l'exercice 2020/21 s'élèvent à : 17 767 810 €
Ils sont constitués principalement de :

Reprises amortissements dérogatoires	13 794 €
Produits de cessions d'actifs	209 761 €
Quote-part subvention équipement virée au compte de résultat	503 154 €
Reprise dépréciation R&D	10 343 304 €
Reprise provision risques et charges (habillage – prudhommes - CIR)	378 259 €
Reprise provision PSE	6 246 233 €
Autres éléments	73 305 €

4- ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.1 Crédit-bail mobilier

Equipements industriels	coût d'entrée	redevance payée		redevance restant à payer				Prix d'achat résiduel	amortissements		Valeur nette comptable
		de l'exercice	cumule depuis début contrat	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	total à payer		De l'exercice	Cumulées	
contrat terminé au cours de l'exercice	9 959 405	1 026 473	10 418 207	0	0	0	0	99 594	710 199	7 262 049	3 399 706
contrat se terminant dans - de 1 an	8 370 000	1 490 081	7 630 934	927 708	0	0	927 708	83 700	895 878	5 899 544	3 078 907
contrat se terminant dans 1 à 5 ans	43 827 837	6 866 712	26 757 741	6 783 232	10 992 326	0	17 775 558	609 278	4 838 604	23 352 329	24 967 861
contrat se terminant dans + de 5 ans	6 286 851	907 704	1 203 510	821 129	3 649 836	671 403	5 142 367	62 869	879 098	1 840 477	4 723 692
nouveaux contrats de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	68 444 093	10 290 970	46 010 392	8 532 069	14 642 161	671 403	23 845 633	855 441	7 323 779	38 354 400	36 170 166

4.2 Locations simples

Figeac Aero a recours dans le cadre de son activité à de la location d'outils de production et autres biens. Le montant de l'engagement au titre des différents contrats de locations au 31 mars 2022 est de 1 312 K€ contre 1 553 K€ au 31 mars 2021.

Total loyer en K€	Part à - 1 an	Part à + 1 an et - 5 ans	Part à + 5 ans
1 312	523	777	11

Il s'agit essentiellement de locations portant sur les éléments suivants :

- Véhicules
- Moyens de manutention
- Compresseurs
- Equipements bureautique

4.3 Départs à la retraite et engagement médaille du travail

Conformément à la recommandation CNC n° 2003-R-01, les indemnités conventionnelles ou légales à verser lors du départ en retraite des salariés sont calculées, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médaille du travail n'ont pas fait l'objet d'une provision inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 mars 2022.

L'engagement de retraite est évalué pour un montant de 1 199 407 € contre 1 625 250€ au 31 mars 2021

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 67 ans
- taux d'actualisation 1,77 %
- taux de charges sociales moyen 37 %
- taux d'évolution des salaires : 1,5 %
- Table de mortalité : INSEE 2019 :

Age	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
table de mortalité Hommes	99 289	98 660	97 672	95 456	89 908	84 954
table de mortalité Femmes	99 470	99 237	98 800	97 617	94 729	92 338

- Taux de rotation du personnel :

Collège cadre

Catégorie	Tranche d'âge	TO
Cadre	" + 55 ans "	6,81%
	46 - 55 ans	5,42%
	36 - 45 ans	6,22%
	25 - 35 ans	16,13%
	" - 25 ans "	44,24%
Sous total CADRES		15,76%

Collège non cadre

Catégorie	Tranche d'âge	TO
Non cadres	" + 55 ans "	2,65%
	46 - 55 ans	3,23%
	36 - 45 ans	3,90%
	25 - 35 ans	4,98%
	" - 25 ans "	3,80%
Sous total NON-CADRES		3,72%
Société FIGEAC AERO		9,74%

Le turn-over est calculé en appliquant la formule (entrées + sorties) / (effectif moyen * 12), une moyenne est ensuite appliquée sur les 3 dernières années.

L'engagement en matière de médaille du travail est évalué pour un montant de 78 736 € contre 76 987 au 31 mars 2022.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Droits :
 - 150 € médaille de travail des 20 ans
 - 200 € médaille travail des 30 ans

Les droits peuvent être cumulatifs.

Les autres hypothèses sont identiques à celles utilisées pour le calcul de l'engagement de retraite.

4.4 Garanties accordées

Le montant total des garanties accordées sont les suivantes :

Caution pour le compte de Mecabrive Industries :

- A l'égard du financeur en crédit-bail immobilier SOGEFIMUR pour 1 200 000 €. Capital restant dû à la clôture de 637 856 €.
- A l'égard de la Banque Populaire Centre Atlantique pour une facilité de caisse de trésorerie pour un montant de 250 000 €.
- A l'égard de la banque Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pour une facilité de caisse de trésorerie pour un montant de 250 000 €.
- A l'égard de la Banque Tarneaud pour le prêt bancaire de 200 000 € sur 84 mois. Capital restant dû à la clôture de 82 303 €.
- Crédit-bail SOGELEASE pour une ligne de traitement de surface 5 mètres. Capital restant dû à la clôture de 132 515 €.
- Crédit-bail DEUTSCHE Leasing pour un centre d'usinage DMG MORI NMV 8000. Capital restant dû à la clôture de 115 102 €.

Caution MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS :

- A l'égard de la Caisse d'Epargne à hauteur de 1 215 000 € sur 15 ans. Capital restant dû à la clôture : 828 756 €.
- A l'égard de la Caisse d'Epargne à hauteur de 700 000 € sur 12 ans (bâtiment). Capital restant dû à la clôture : 421 296 €.

Caution FGA PICARDIE :

- Caution solidaire de Figeac Aero sur le crédit-bail immobilier d'un montant initial de 2 758 165€. Capital restant dû à la clôture : 1 551 283 €

Garanties sur éléments d'actifs :

- nantissement matériel : 0 k€
- nantissement du fonds de commerce : 0 K€
- Hypothèques bâtiments et terrains : 16 011 K€
- nantissements parts sociales : 17 712 k€

4.5 Dettes garanties reçues

- garantie BPI Assurance Export : 36 853 k€
- garantie PGE : 61 938 k€

4.6 Covenants bancaires

Au 31 mars 2022, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers €)

Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant initial	Capitaux restant dû au 31/03/2022	Échéances	Covenant
Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	95 995	71 437	2 025	(1)
Crédit classique*		Euribor 1 An + marge	27 700	17 312	2 025	(2)
Total			- 123 695	88 749		

(1) Dette nette / Ebitda < 4

Le covenant n'est pas respecté au 31 mars 2022, FIGEAC AERO a obtenu (préalablement à la date de clôture) des prêteurs la renonciation à l'exercice du droit à déchéance du terme du prêt.

(2) Dette nette / Ebitda < 4

(2) Dette nette / Capitaux propres < 1.7

(2) EBIT DA coverage ratio > 1.3

(2) Free Cash Flow > 0

Ces covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2022, FIGEAC AERO a obtenu (préalablement à la date de clôture et pour une période de 12 mois) des prêteurs la renonciation à l'exercice du droit à déchéance du terme du prêt.

NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Crédit impôt recherche

Figeac Aéro a déposé au titre de l'année 2022 une demande de Crédit Impôt Recherche pour un montant de 887 925 € qui a été comptabilisé dans le résultat de l'exercice clos en déduction de l'impôt société.

5.2 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	€
Résultat net de l'exercice	-31 698 289
Impôt sur les bénéfices	626 306
Crédit impôt recherche, famille et mécénat	-663 024
Dotations aux amortissements dérogatoires	0
Reprises des amortissements dérogatoires	-14 260
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	-31 749 267

5.3 Situation fiscale différée

	31/03/2021	Δ	31/03/2022
ACCROISSEMENTS (1)	3 027 824	-13 794	3 014 030
Amortissements dérogatoires	18 354	-13 794	4 560
Subventions d'investissement	3 009 471	0	3 009 471
ALLEGEMENTS (2)	0		0
Amortissements réputés différés	0		0
ACROISSEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	1 009 275	-4 598	1 004 677
(1)-(2) x 33,33 %	1 009 275	-4 598	1 004 677

5.4 Autre information sur le financement

- Affacturage 31 544 609 € (21 170 785 € au 31 mars 2021)

Ces opérations d'affacturage ont pour l'essentiel un impact direct sur le niveau des créances clients dans la mesure où les créances faisant l'objet d'affacturage sortent du bilan pour la totalité de leur valeur et la trésorerie reçue en échange est reconnue au bilan. La différence entre la valeur nette comptable des créances cédées et la trésorerie reçue constitue une charge reconnue en compte de résultat

FIGEAC AERO a obtenu au cours de cet exercice les avances remboursables synthétisées dans le tableau de suivi ci-dessous :

	A nouveau	obtenue	Remboursée	Solde	Conditions remboursement
DPAC	3 130 641	0	0	3 130 641	Selon cadences livraison avions
COFACE	1 993 499	0	102 046	1 891 453	Selon ventes sur les zones couvertes
Avance grand emprunt	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	Selon échéancier
Région ARI 2014-2015	3 325 000	0	1 266 667	2 058 333	Selon échéancier
ARI Etat	5 280 000	0	528 000	4 752 000	Selon échéancier
TOTAL	18 500 145	0	2 896 713	13 332 427	

5.5 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle aboutirait à mentionner une rémunération individuelle.

5.6 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	136	
Non cadres	757	
Intérimaires		5
Entreprise extérieures		15
TOTAL	893	20

NOTE 6 Evènements postérieurs à la clôture

- Finalisation de la restructuration financière du Groupe avec principalement (i) l'entrée effective d'Ace Aéro Partenaires, entité affiliée à Tikehau Ace Capital, au capital de la Société, (ii) le rééchelonnement des principaux financements bancaires jusqu'en 2028 et la mise à disposition d'une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » et (iii) l'entrée en vigueur de l'aménagement des termes des obligations à option de remboursement par numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « **ORNANE** »), incluant la réalisation effective du rachat partiel de 777 605 ORNANE annoncé par la Société le 9 mai 2022 pour un montant nominal total de 20 M€.

- La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard & Fils (en présence de la Société). Ce pacte d'actionnaires est constitutif d'une action de concert visant à mettre en œuvre une politique commune entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard et Fils (ces derniers restant prédominants au sein du nouveau concert ainsi constitué). La Société rappelle que la conclusion des opérations prévues avec Tikehau Ace Capital ou toute entité affiliée à Tikehau Ace Capital, sur le capital de la Société était notamment subordonnée à la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions de la Société sur le fondement de l'article 234-7, 1° du Règlement général de l'AMF, laquelle a été octroyée par l'AMF le 10 mai 2022 (avis AMF n° 222C1055 et communiqué de presse en date du 10 mai 2022).

- Souscription par Ace Aéro Partenaires à des obligations émises par la Société pour un montant de 10 M€. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 12% capitalisé annuellement et ont une maturité de 6 ans et 6 mois.

- Modification dans la composition du Conseil d'administration (en ligne avec les recommandations Middlednext), lui permettant de s'enrichir de compétences supplémentaires et indépendantes et de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 20 mai 2022, et avec effet à compter de ce jour, le Conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :
 - Monsieur Jean-Claude Maillard ;
 - Monsieur Rémi Maillard ;
 - Monsieur Simon Maillard ;
 - Madame Eliane Rouchon ;
 - Madame Marie-Line Malaterre, administratrice indépendante ;
 - Monsieur Éric Raynaud, administrateur indépendant ;
 - Monsieur Franck Crépin, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital ; et
 - Madame Anne Tauby, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital.

- Création de nouveaux comités et modification de la composition du comité d'audit : création d'un comité stratégique et d'un comité des nominations et des rémunérations, et modification de la composition du comité d'audit, lesquels sont désormais composés comme suit :
 - Le comité stratégique est composé de Monsieur Franck Crépin, Monsieur Jean-Claude Maillard et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
 - Le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
 - Le comité d'audit, jusqu'à présent composé de Madame Marie-Line Malaterre et de Monsieur Simon Maillard, est désormais composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon, Monsieur Simon Maillard et Madame Marie-Line Malaterre. Il est présidé par Madame Marie-Line Malaterre.
- Rééchelonnement des principaux financements bancaires jusqu'en 2028 et mise à disposition d'une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » :

Les principales caractéristiques de ces accords et nouveaux financements sont les suivantes :

1) Un reprofilage de la dette bancaire :

- a. La maturité de la totalité des emprunts bancaires dont l'échéance était plus précoce est repoussée à septembre 2028. La courbe d'amortissement de ces emprunts a été modifiée pour tenir compte de cette nouvelle maturité, et de la nature particulière des financements concernés. Le taux d'intérêts de ces emprunts, à l'exception des PGE (Prêts Garantis par l'État), est augmenté de 62,5 bps.
- b. Les emprunts bancaires dont la maturité est plus lointaine, comme les emprunts hypothécaires, conservent leur maturité initiale. Leur courbe d'amortissement n'a pas été modifiée.

2) De nouveaux financements et un renforcement des couvertures de change :

- a. Une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » est ouverte. La maturité de ces PGE est de 6 ans, et leur amortissement est établi sur 4 ans, après 2 ans de franchise. Leur taux d'intérêts est conforme à la réglementation en vigueur.
- b. Un financement sur actifs d'un montant de l'ordre de 30 M€ a été accordé, se décomposant en (i) une ligne de financements sur stocks, d'un montant de l'ordre de 24 M€ et (ii) une ligne de financement de matériels industriels d'un montant de l'ordre de 6 M€. Ce financement est amortissable sur 8 ans et rémunéré au taux annuel de E3M Flooré + 6,75%.
- c. Opérations de couverture de change : afin de couvrir le risque de change courant sur le dollar US, principale unité monétaire utilisée à la vente par FIGEAC AÉRO, des opérations de couverture de change pourront être mises en place, pour un montant cumulé de 227 M€ à horizon mars 2025 et selon une répartition par année entre des opérations arrivant à terme à horizon 2022, 2023, 2024 et 2025.

➤ Rachat partiel d'ORNANE et aménagement des termes des ORNANE

Dans le prolongement de l'assemblée générale des porteurs d'ORNANE, l'ensemble des conditions suspensives ayant été levées, les opérations de règlement-livraison auprès des participants à l'offre du rachat de 777 605 ORNANE d'une valeur nominale totale de 20 000 000,60 € à un prix de rachat total de 18 600 311,60 €, ont été réalisées ce jour (le « **Rachat Partiel** »).

Ces ORNANE ainsi rachetées ont été immédiatement annulées. L'encours en circulation porte à ce jour sur 2 656 110 ORNANE pour un montant nominal de 68 315 149,20 €.

L'ensemble des opérations de la Restructuration Financière ayant été réalisées et l'ensemble des résolutions approuvées par l'assemblée générale des porteurs réunie le 9 mai 2022 et par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 mai 2022, les modalités des ORNANE sont modifiées de la façon suivante, avec effet à compter de ce jour :

- Un report de l'échéance d'une durée additionnelle de 6 ans (à savoir au 18 octobre 2028) ;
- Une augmentation du coupon de 62,5 bps. Le nouveau coupon s'établira ainsi à 1,75% payable semi-annuellement, étant précisé qu'est intégré un mécanisme réversible d'ajustement du

coupon à compter du 18 octobre 2024 en fonction de l'atteinte ou non d'un levier d'endettement supérieur à 4,5x (test réalisé tous les semestres), pouvant alors faire passer le coupon à 2,25% ;

- Une hausse du ratio de conversion des ORNANEs 2022 à raison de 3,4 actions par ORNANE ;
- Une clause de « *reset* » applicable le 18 octobre 2024 susceptible de relever le ratio de conversion dans une amplitude maximale de 20% dans le cas où le cours moyen pondéré par les volumes de l'action pendant les 3 mois précédant le 18 octobre 2024 serait inférieur au cours de référence calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes de l'action pendant 1 mois précédant le 18 février 2022 (inclus) (soit 6,60 €) ;
- L'ouverture de la période de remboursement anticipé à la main de la Société si le cours de bourse est supérieur à 130% du prix de conversion (*soft call*), à compter du 18 octobre 2025 ;
- La prise en compte de l'allongement de l'échéance sur la clause d'ajustement du ratio de conversion en cas de changement de contrôle ;
- L'encadrement de la dette sécurisée par des actifs ;
- La possibilité de transférer éventuellement la cotation des actions FIGEAC AÉRO sur Euronext Growth Paris ;

(ensemble, les « **Ajustements des ORNANEs** »).

La valeur nominale et le prix de remboursement des ORNANE resteront inchangés à 25,72 € par ORNANE 2022.

Les accords et nouveaux financements bancaires, additionnés au renforcement des fonds propres de la Société résultant de l'entrée d'Ace Aéro Partenaires au capital de la Société et du Rachat Partiel des ORNANE (voir ci-dessus), permettent au Groupe de disposer des moyens financiers nécessaires à son redéploiement et le mettent en mesure de faire face à ses engagements financiers ainsi modifiés à court et à moyen terme.

➤ Accord de cession avec Latécoère des actifs de la filiale d'Hermosillo au Mexique

Selon les termes envisagés, cet accord s'accompagne de plusieurs conditions suspensives, dont :

- La signature d'un contrat de services pour FIGEAC AÉRO afin d'assurer une assistance pendant la période de transition d'une durée de 18 mois,
 - La signature d'un contrat de sous-traitance, limité à 3 ans, avec Latécoère pour la production relative aux autres contrats de FIGEAC AÉRO. Ceci permettra notamment de sécuriser les productions en cours pour les autres clients du Groupe en attendant leur transfert sur le nouveau site,
 - L'obtention de l'autorisation IMMEX par Latécoère. La réalisation de cette opération devrait se concrétiser au plus tard le 30 septembre 2022.
- Accord d'acquisition des actifs de Kaman Aerospace Group Inc. dans l'État de Chihuahua au Mexique
- Mise en service du nouvel ERP du Groupe : le nouveau système d'information du Groupe IFS est opérationnel depuis le 18 avril dans les sociétés suivantes : Figeac Aero, FGA Tunisie, FGA Picardie, FGA Saint Nazaire. Plus de la moitié des salariés du Groupe utilisent quotidiennement IFS, plus de 80% des flux financiers sont gérés dans IFS

NOTE 7 Autres informations

➤ Contrat de liquidité – Actions propres – Cours de Bourse

Depuis le 13 janvier 2014, la Société a confié à Louis Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions, dans le cadre d'un contrat conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Un montant de 2 000.000 euros est affecté à ce contrat de liquidité.

Au 31 mars 2022, la Société détenait 108 298 actions propres acquises uniquement dans le cadre de ce contrat.

Dans le cadre du contrat de rachat d'action clos l'exercice précédent la société détient 333 423 actions au 31 mars 2022

Le cours de bourse du 31 mars 2022 était de 5,40€.

7.1 Tableau des filiales et participations

Depuis le 1^{er} avril 2016, la filiale FGA PICARDIE est intégrée fiscalement.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé à ce jour de la société Figeac Aéro et la société FGA Picardie.

Sociétés du Groupe Figeac Aero	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part %	Valeur des titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Avals et cautions donnés par la société
MTI SAS	152 449	-237 270	95,75%	511 386	0	2 899 685	9 166 757	-964 516	0	1 250 052
MECABRIVE	3 050 000	-6 718 672	100,00%	2 955 702	0	4 552 509	12 778 813	-2 855 405	0	1 467 776
FGA TUNISIE	1 212 231	13 785 735	100,00%	1 844 394	1 844 394	4 619 564	20 466 256	2 948 836	0	0
AERO TRADE	1 512 000	NC	1,00%	15 120	7 902	0	NC	NC	0	0
FIGEAC AERO PICARDIE	2 100 000	-3 647 181	100,00%	2 501 000	0	1 162 059	3 411 296	-395 870	0	1551283
FGA NORTH AMERICA	334 058	-6 816 290	100,00%	366 584	0	41 091 631	15 110 755	-1 084 353	0	0
FGA MAROC	5 595 292	-3 280 571	100,00%	6 042 260	-14 307 619	6 281 645	6 566 986	-2 835 919	0	0
FGA Mexique	4 527	981 508	100,00%	3 984	3 984	4 258 025	349 800	-455 474	0	0
FGA SAINT NAZAIRE	500 000	-296 599	100,00%	500 000	203 401	510 934	1 289 205	-124 292	0	0
FGA Auxerre	505 000	-4 203 852	100,00%	505 000	0	5 296 086	3 620 695	-510 853	0	0
SN AUVERGNE AERONAUTIQUE	2 000 000	-833 355	100,00%	2 067 840	1 166 645	-1 626 203	26 818 655	6 421 403	0	0
FIGEAC TUNISIA PROCESS	303	-280 429	90,00%	22 500	0	155 433	510 535	161 580	0	0
FGA Group Services	150 000	-670 901	100,00%	150 000	0	1 936 494	4 584 202	-564 995	0	0
TOFER HOLDING	1 020 000	-998 039	100,00%	1 000 001	21 961	1 081 506	0	-11 073	0	0
TOFER ATELIERS	400 000	-6 143 819	49,03%	15 000	0	5 259 669	4 861 221	-2 015 422	0	0
TSI	10 000	-597 409	100,00%	1	0	41 621	-1 632	24 876	0	0
TOFER IMMOBILIER	30 000	4 832	99,67%	29 900	29 900	43 781	160 800	35 295	0	0
NANSHAN FIGEAC ARO INDUSTRY	5 515 416	-453 096	50,00%	2 542 373	2 531 160	0	0	-178 854	0	0
SAMI F.A.M.	1 204 505	-1 304 720	100,00%	1 136 803	0	288 465	0	0	0	0
CASA Aero	5 688 547	-565 832	100,00%	5 500 000	5 122 716	4 930 278	0	46 466	0	0
CITAS	50 000	NC	100,00%	50 000	50 000	0	NC	NC		

7.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>(en milliers €)</i>	KPMG				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
A - Honoraires afférents à la certification des comptes	169,9	156,8	44%	57%	169,5	166,0	66%	100%
B - Honoraires afférents aux autres services	220,0	120,0	56%	43%	87,3	0,0	34%	0%
Total	389,9	276,8	100%	100%	256,8	166,0	100%	100%